

*Initiatives ministérielles*

Canada qui estiment que le régime fiscal actuel n'est ni équitable ni efficace et qu'il est complexe.

Cela fait des années que nous modifions la loi canadienne de l'impôt. Nous avons adopté des modifications aux modifications qui ont engendré une telle complexité que la plupart des avocats et des comptables fiscalistes, quand ils en parlent en privé, disent que notre loi actuelle de l'impôt est un désastre total.

• (1250)

Après les dernières élections, quand le Parti réformiste a fait son entrée à la Chambre, j'espérais que nous pourrions avoir un véritable débat sur une réforme globale de la fiscalité. D'accord, il faut bien deux ans pour se familiariser avec les usages de la Chambre. La plupart des députés réformistes admettront sans peine que gouverner un pays comme le nôtre est une affaire complexe. Nous ne pouvons tout simplement venir ici et nous attendre, dès le premier jour, à ce que nos idées soient totalement comprises, car il y a toutes sortes de variables et de difficultés qui rendent difficile la mise en oeuvre d'un projet de loi par rapport à ce que nous pensions dans le secteur privé. J'ai certainement appris à mes dépens que cela est difficile. Je respecte le fait qu'il a fallu deux ans au Parti réformiste avant de s'engager dans le débat en vue d'une réforme fiscale complète.

Je vais appuyer mon gouvernement à l'égard de ce projet de loi. Jamais je ne voterais contre un projet de loi de finances, car il s'agit d'un cas où l'on fait confiance au gouvernement. Le député de Gander—Grand Falls et moi ne disons pas que nous voulons disputer des élections sur ce projet de loi. Nous essayons cependant d'illustrer ce que je dis à la Chambre depuis sept ans. La mesure à l'étude offre un autre exemple de la façon dont on peut proposer des modifications aux modifications de la loi de l'impôt.

Sans vouloir manquer de respect à personne, je dirais que 85 à 90 p. 100 des députés à la Chambre ne connaissent probablement pas toutes les conséquences du projet de loi. Nous nous attendons à ce que l'opposition trouve à redire à des projets de loi comme celui-ci. Je le dirai bien franchement, si j'étais dans l'opposition, à l'heure actuelle, pendant que j'intervenais au cours du débat sur le projet de loi, j'aurais probablement fait bien davantage pression sur le gouvernement pour que nous engagions enfin le débat sur une réforme complète de la fiscalité. Mais non, les députés d'en face voulaient laisser passer le projet de loi.

Ce que je trouve à redire au projet de loi, c'est que nous effectuons une certaine réforme fiscale. Nous harmonisons notre régime avec celui des États-Unis. Le projet de loi à l'étude harmonise certains éléments de notre régime fiscal avec certains éléments du droit fiscal américain. Une disposition excellente du projet de loi nous permet, lorsque les Américains veulent modifier leur fiscalité, d'adapter rapidement la nôtre.

Songeons au débat qui se déroule aux États-Unis au sujet d'un impôt unique, d'un impôt uniforme, et à tous les démocrates, républicains et indépendants qui parlent d'une réforme fiscale complète. Si la question finit par recevoir un traitement prioritaire aux États-Unis, j'espère que le Canada ne tardera pas à emboîter le pas. Nous allons réagir quasi instantanément. C'est un peu pour cette raison que nous adoptons ce projet de loi. Les Américains veulent que cela se fasse rapidement.

Voilà donc un aspect positif! Nous agissons rapidement pour harmoniser notre régime. Là où le bât blesse, c'est qu'il s'agit

d'une réforme fiscale pour l'élite seulement, une réforme fiscale pour l'élite canadienne. J'éprouve un profond respect pour mon collègue de Winnipeg, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, et je vais l'appuyer dans l'étude de ce projet de loi. Toutefois, je ne qualifierais pas ceux qui ont une résidence en Floride de simples contribuables. Ils sont riches. Je considère les personnes qui ont des propriétés de 600 000 \$ en Floride ou ailleurs aux États-Unis comme relativement prospères.

L'article XI du projet de loi me préoccupe aussi profondément. Essentiellement, lorsque le projet de loi sera adopté—et il le sera—il favorisera les Canadiens qui désirent envoyer leurs enfants à l'une des grandes universités américaines, comme Harvard, Yale, Cornell ou Rice. Je n'ai rien contre les grandes universités privées des États-Unis. Je suis fier des universités canadiennes, mais j'aurais aimé fréquenter la UCLA ou l'une des grandes universités privées des États-Unis. Il faut compter entre 25 000 \$ et 30 000 \$ par année, et cela, pour quatre ou cinq ans. Aux termes du projet de loi, les Canadiens qui ont les moyens d'envoyer leurs enfants à ces grandes universités privées pourront obtenir un crédit d'impôt. J'ai bien du mal à accepter cela, puisque le projet de loi créera, pour ainsi dire, un marché pour les riches du Canada.

• (1255)

Si j'étais président de l'Université Notre Dame ou de l'un des grands établissements des États-Unis, je placerais des annonces dans toutes les universités du Canada. J'irais, par exemple, au Upper Canada College, situé dans ma circonscription, à Toronto, ou encore à l'école Bishop Strachan, et je distribuerais des dépliants pour dire aux parents qu'ils obtiendraient un crédit d'impôt pour tout l'argent dépensé s'ils envoyaient leur fils ou leur fille à une université américaine.

Nous avons écouté la députée de Yukon faire son discours hier soir. J'ai toujours eu beaucoup de respect pour la députée de Yukon, depuis mon élection à la Chambre des communes il y a sept ans. Elle disait que nous étions ici pour défendre ceux qui ne pouvaient pas toujours parler pour eux-mêmes. Il est évident que les gens qui sont réellement capables de parler pour eux-mêmes ont la capacité de pousser la Chambre à adopter ce projet de loi pendant les deux premières années de notre mandat. En toute honnêteté, je crois qu'il s'agit d'une question de priorités, mais, avec ce projet de loi, nous oublions quelque peu notre tradition libérale.

**M. Morrison:** Agissez selon votre conscience.

**M. Silye:** Vous allez voter pour le projet de loi.

**M. Mills (Broadview—Greenwood):** Non, je ne voterai pas contre le gouvernement sur un projet de loi qui pourrait entraîner sa chute.

**M. Silye:** Cela ne fera pas tomber le gouvernement.

**M. Mills (Broadview—Greenwood):** Oui, le gouvernement pourrait tomber. C'est une question de principe. Il s'agit d'une mesure financière et, comme pour tout ce qui a trait à la confiance en notre gouvernement, je préférerais plutôt démissionner de mon parti. Voilà ce que l'opposition ne comprend pas.

J'ai l'impression—et cette observation n'a rien de sectaire—que les députés d'en face se sentent un peu coupables parce que, en tant que membres de la loyale opposition de Sa Majesté, il est de leur devoir de contester de temps à autre nos décisions. Ils ont complètement raté le bateau et n'ont pas su susciter à la Chambre